

## **AVIS PUBLIC**

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

A V I S est par les présentes donné par le soussigné qu'à la séance ordinaire qui aura lieu le 5 septembre 2023, à 19 h, en la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* concernant l'immeuble situé au 10 800, chemin de la Côte-de-Liesse (lot 1 704 129 du cadastre du Québec).

Cette demande de dérogation a pour objet de :

- Permettre l'installation de deux enseignes principales individuelles sur des façades publiques sans entrées, alors que l'article 4.16.4.2.1 d) ii) du Règlement numéro 2710 sur le zonage indique que les enseignes principales individuelles fixées en façade d'un bâtiment, pour un établissement commercial qui comporte une devanture publique au rez-de-chaussée, ne peuvent être localisées que sur les façades publiques donnant sur une voie publique;
- Permettre pour un bâtiment commercial, quatre (4) enseignes directionnelles, alors que l'article 4.16.5.2.3 b)) du Règlement numéro 2710 sur le zonage autorise un maximum de deux (2) enseignes directionnelles par terrain plus une enseigne par bâtiment principal;
- Permettre pour un bâtiment commercial une enseigne menu pour le service au volant électronique, alors que l'article 4.16.5.1.5 f) du Règlement numéro 2710 sur le zonage autorise uniquement un éclairage en biais ou un boîtier pour ce type d'enseignes.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 18 août 2023.

Fredy Alzate Secrétaire d'arrondissement Arrondissement de Lachine